



# TERRITOIRES CONSEILS - EN DIRECT

## Un service Banque des Territoires

Juin 2020 — N° 341

### En chiffres

# 142 actions

Quatorze associations  
environnementales  
ont remis à Elisabeth  
Borne un livre blanc  
pour la protection de  
la biodiversité, qui se  
décline en 8  
ambitions, 30 objectifs  
et 142 actions.

N'hésitez pas à nous appeler  
au numéro ci-dessous.

### APPUI JURIDIQUE



POSEZ  
VOS QUESTIONS  
par téléphone au

**0970 808 809**

Service gratuit  
de renseignements  
juridiques et financiers

du lundi au vendredi  
de 9h à 19h

### Édito

## Repenser le monde de demain

La sortie progressive du confinement est l'occasion de réimaginer et co-construire le monde de demain, en prenant en compte l'urgence climatique et les attentes sociétales. Les nouveaux élus ont pris leurs fonctions, les conseils municipaux se mettent en place et le second tour des élections municipales est fixé au 28 juin. Les conditions sont réunies pour lancer des démarches concertées et impliquer les citoyens dans la transformation durable des territoires.

La période inédite que nous venons de traverser nous pousse à nous interroger sur le fonctionnement de notre société. Elle nous incite à repenser et adapter nos manières de travailler, de nous alimenter, de nous déplacer et de vivre ensemble. En plus d'assurer le maintien des services essentiels, les territoires ont su mettre en place des solutions innovantes pour développer les circuits de proximité et maintenir les liens sociaux.

Ces changements mettent en lumière des opportunités à explorer pour favoriser une reprise économique verte comme le développement des biocarburants ou des circuits courts de distribution pour la filière alimentaire.

La Commission européenne vient d'affirmer sa volonté de changer de paradigme à travers son plan de relance qui vise à accélérer la transition énergétique et écologique et s'aligner ainsi avec l'Accord de Paris et le Green Deal. En France, l'Etat travaille sur un plan de relance de l'économie, dont la Caisse des Dépôts sera un acteur majeur notamment en ce qui concerne le logement, la santé et le vieillissement, le tourisme et la transition écologique. Cette dernière sera encore plus au cœur de nos actions et Territoires Conseils vous accompagnera dans la formulation et mise en œuvre de vos stratégies de transition durable.

**Sollicitez nos experts pour un appui méthodologique gratuit et inscrivez-vous à nos réunions et webconférences.**

### Clin d'œil



> Dordogne (24)

## Le CCAS de Bergerac main dans la main avec les Restos du cœur

*Durant la crise sanitaire du Covid-19, le CCAS de Bergerac a mis à disposition du personnel pour maintenir la distribution des Restos du cœur et centralisait les offres des bénévoles pour les livraisons de courses et les appels solidaires.*



© DR

Lorsque s'est déclarée la crise du Covid-19, les Restos du cœur ont dû imaginer une logistique permettant l'application des gestes barrières et, surtout, palier la chute du nombre de bénévoles disponibles. « Plus de 70 % de nos bénévoles étant âgés de plus de 70 ans, lors du confinement, ils n'étaient plus que 170 sur les 657 habituellement à l'œuvre, explique Pierre Loas, président des Restos du cœur de Dordogne. Par ailleurs, nous savions qu'une partie des bénéficiaires de l'aide alimentaire ne pourraient pas se déplacer. Dès le 6 mars, l'idée de distribuer des colis de dépannage aux pas de porte de nos entrepôts a été imaginée avec la Direction Départementale de la Protection des Populations. Nous avons alors fait appel aux CCAS, aux centres médico-sociaux et aux mairies pour nous aider à organiser cette action. En avril, 20 centres sur les 28 au total dans le département ont mis en place ce mode de distribution »

### A Bergerac, distribution d'aide alimentaire relancée dès le 23 mars

A Bergerac, la distribution d'aide alimentaire a été relancée grâce à un partenariat avec le CCAS. « L'antenne des Restos du cœur de Bergerac s'est rapprochée de nous pour continuer à assurer la distribution avec moins de bénévoles et en respectant les gestes barrières », explique la directrice du CCAS de Bergerac, Karine Groleau. Un protocole ad hoc a pu être rapidement mis en place : contacts téléphoniques pour les bénéficiaires qui venaient retirer les colis alimentaires au Restos du cœur. « Le CCAS de Bergerac a mis à disposition du personnel municipal sur le principe du volontariat, sachant que notre équipe est elle aussi amputée de la moitié de son effectif », poursuit la Directrice.

Une cinquantaine de volontaires se sont également manifestés pour prêter main forte, ainsi que des membres de la Réserve civile de l'État. Ainsi, 25 bénévoles intervenaient pour livrer les courses aux personnes âgées, identifiées à partir de la liste du plan canicule et par les bailleurs sociaux. « En géolocalisant bénéficiaires et volontaires, nous formions des binômes afin de limiter les déplacements des bénévoles », détaille la Directrice du CCAS. De leurs côtés, plus de 20 bénévoles téléphonaient une ou deux fois par semaine à une liste de personnes pour repérer d'éventuels besoins particuliers.

D'après l'article de Christophe Tréhet pour la plateforme [www.banquedesterritoires.fr](http://www.banquedesterritoires.fr)

### CONTACTS

Commune de Bergerac

19 rue Neuve d'Argenson, 24100 Bergerac

Tél. : 05 53 74 66 66 - [www.bergerac.fr](http://www.bergerac.fr)

Karine Groleau, Directrice du Centre Communal d'Action Sociale -

[kgroleau@bergerac.fr](mailto:kgroleau@bergerac.fr)

Retrouvez toutes les expériences des territoires sur notre site [www.banquedesterritoires.fr](http://www.banquedesterritoires.fr), rubrique **Base d'expériences**

Bouches-du-Rhône (13) Loir-et-Cher (41)

### Flours, jeux, appels téléphoniques : les centres sociaux adoucissent le confinement

Covid-19, les collectivités agissent / Pendant la période de confinement les centres sociaux tentent d'apporter chaleur et légèreté à leurs bénéficiaires. Miramas multiplie les jeux et les actions auprès des jeunes, Blois offre des fleurs avec ses livraisons de repas.

Eure (28)

### Sept familles rapidement équipées d'ordinateurs lors du confinement, dans un village

Afin d'équiper des familles dépourvues d'ordinateurs lors du confinement, la commune de Saint-Eloi-de-Fourques a lancé un appel au don de matériel informatique auprès d'entreprises. Avec succès. L'initiative devrait survivre à la crise Covid-19, car le maire se rapproche du syndicat intercommunal pour promouvoir une filière de reconditionnement d'ordinateurs dans une ressourcerie.

Haute-Loire (43)

### Au Puy-en-Velay incitation et coercition pour lutter contre l'habitat insalubre ou indigne (43)

La ville du Puy-en-Velay se rénove depuis de nombreuses années avec une attention particulière portée au centre historique à forte valeur patrimoniale. Habitats denses et dégradés y nécessitent, en complément des dispositifs incitatifs, le recours à des actions coercitives. "Le Puy-en-Velay fait partie du Programme Action Cœur de Ville."

Indre (36)

### Le broyage de proximité des déchets verts expérimenté dans l'Indre (36)

Le syndicat de traitement des déchets du Blanc et le Centre permanent d'initiatives pour l'environnement (CPIE) de Brenne-Berry ont lancé fin 2018 un programme de sensibilisation et d'accompagnement des particuliers pour traiter les déchets verts.

Bas-Rhin (67)

### A Strasbourg, une démarche participative invite habitants et services à réinventer les espaces extérieurs des cités de logement social (67)

En partant de l'usage des habitants et des contraintes des gestionnaires, l'Eurométropole de Strasbourg revisite l'organisation et le fonctionnement de dix-neuf cités HLM. A la clé, des économies de gestion et des espaces extérieurs durables, en phase avec les enjeux écologiques.

Saône-et-Loire (71)

### Au Caddy Fleury, des clients solidaires pour dynamiser l'épicerie sociale (71)

Depuis juillet 2018, l'épicerie sociale Au Caddy Fleury propose aux membres de l'association gestionnaire la vente de paniers-surprises composés d'inventus du jour. Un dispositif simple qui réduit considérablement le gaspillage alimentaire et participe à l'équilibre économique de l'activité.

## Webconférences

Mardi 9 juin de 10h30 à 12h

**Les pouvoirs de police du maire et du président de l'EPCI à fiscalité propre**

Mercredi 23 juin de 10h à 11h30

**L'économie circulaire au service du développement territorial**

## Réunions téléphoniques

Mercredi 10 juin de 10h00 à 11h30

**Taxe de séjour : tarifs, collecte et contrôle**

Mercredi 17 juin de 10h00 à 11h30

**Le financement des services d'enlèvement et de traitement des déchets**

Jeudi 25 juin de 10h30 à 12h

**Statut de l'élu - Droits de l'opposition (2)**

Mardi 7 juillet de 10h30 à 12h

**Commissions et comités consultatifs (2)**

## Comptes rendus et publications Covid-19

### Préparer, voter et analyser son budget communal ou intercommunal

Pour faire le point sur les mesures budgétaires et financières spécifiques mises en place dans le cadre de la crise sanitaire de 2020.

### Les principales conséquences de l'état d'urgence sanitaire sur le fonctionnement des communes et des EPCI

(2 webconférences 8 avril et 22 avril)

Pas moins de 25 ordonnances ont été adoptées par le Conseil des ministres du 25 mars 2020. Bon nombre d'entre elles concernent plus ou moins directement le droit des collectivités locales.

### Le régime juridique des délégations et indemnités de fonction pendant la période d'état d'urgence sanitaire

(Webconférence du 29 avril)

L'ordonnance n° 2020-391 relative à la continuité du fonctionnement des institutions et l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux institue un régime dérogatoire de transfert de plein droit de délégations de pouvoir aux exécutifs locaux.

### Note juridique Covid-19 – Décryptage des ordonnances du 1er avril 2020

Report du second tour du renouvellement général des conseillers municipaux et communautaires et continuité du fonctionnement des institutions et l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux

### Ordonnances Covid-19 - Décryptage des principales conséquences de l'état d'urgence sanitaire sur le fonctionnement des communes et des EPCI

(Note juridique 8 avril 2020)

En plus de l'entrée en vigueur de mesures essentielles pour les élus locaux, notamment sur la gouvernance des collectivités territoriales et de leurs groupements en raison du report du second tour des élections municipales, ce ne sont pas moins de 25 ordonnances qui ont été adoptées par le Conseil des ministres du 25 mars 2020. Bon nombre d'entre elles concernent plus ou moins directement le droit des collectivités locales.

### Les mesures les plus originales pour lutter contre le Covid-19

Confrontés aux effets de la suspension de toute activité, les pays adoptent tous, dans l'urgence, des mesures exceptionnelles pour maintenir l'économie à un niveau minimum. S'ils donnent la

priorité à la santé, ils se focalisent aussi sur le soutien aux entreprises.

### Les points clés de la loi de finances pour 2020 : que faut-il retenir ?

(Compte rendu de la réunion téléphonique du 17 janvier 2020)

La loi de finances pour 2020 vient d'être votée. Au final, quelles sont les dispositions financières et fiscales concernant les collectivités locales effectivement retenues ? Quels sont les calendriers d'application, notamment pour la refonte de la fiscalité locale ?

## COMMENT PARTICIPER? ET OU « ABONNEZ-VOUS »

Les Webconférences et les réunions téléphoniques réunissent les élus et les techniciens des collectivités locales autour de sujets d'actualité juridique et financière. Elles offrent un accès direct à des experts et donnent lieu à la publication de comptes rendus et de fiches pédagogiques. L'inscription s'effectue **en ligne** et nécessite la création d'un compte Banque des Territoires.

Pour toute information, contactez-nous par mail à l'adresse : [territoiresconseils@caissedesdepots.fr](mailto:territoiresconseils@caissedesdepots.fr)

## Abonnez-vous !

Recevez deux fois par mois la newsletter gratuite de Territoires Conseils pour retrouver le programme des journées thématiques et des téléconférences.

Inscription sur notre site : [www.banquedesterritoires.fr](http://www.banquedesterritoires.fr)

## Publication du mois

### Préparer, voter et analyser le budget d'une commune ou d'une intercommunalité en 2020

Compte rendu de la réunion téléphonique du 2 avril 2020. La réunion a permis de faire le point sur les mesures budgétaires et financières spécifiques mises en place dans le cadre de la crise sanitaire de 2020.



Note à consulter sur : [www.banquedesterritoires.fr/territoires-conseils](http://www.banquedesterritoires.fr/territoires-conseils), espace « centre de ressources ».

## Durant la période d'état d'urgence sanitaire, le paiement des redevances d'occupation du domaine public est-il dû ?

**Constat :** En principe, toute occupation ou utilisation du domaine public d'une personne publique donne lieu au paiement d'une redevance sauf rares exceptions (1). Cette redevance due tient compte des avantages de toute nature, procurés au titulaire de l'autorisation (2).

**Réponse :** Parmi les exceptions listées dans le Code général de la propriété des personnes publiques, l'épidémie n'apparaît pas. Cependant, la crise sanitaire du Covid-19 est un cas de force majeure (3) pouvant justifier des aménagements sur certains contrats passés par les personnes publiques.

En effet, pour les contrats relevant de la commande publique et emportant occupation du domaine public, il est prévu qu'en cas de difficultés d'exécution du contrat et en l'absence de stipulations contractuelles contraires plus favorables au titulaire, lorsque l'exécution d'une concession est suspendue par décision du concédant ou lorsque cette suspension résulte d'une mesure de police administrative, tout versement d'une somme au concédant est suspendu. A l'issue de cette suspension, un avenant détermine, le cas échéant, les modifications du contrat apparues nécessaires.

Il est également prévu que lorsque le contrat emporte occupation du domaine public et que les conditions d'exploitation de l'activité de l'occupant sont dégradées dans des proportions manifestement excessives au regard de sa situation financière, le paiement des redevances dues pour l'occupation ou l'utilisation du domaine public est suspendu pour une durée qui ne peut excéder la période de la fin de l'état d'urgence sanitaire augmentée de deux mois. A l'issue de cette suspension, un avenant détermine, le cas échéant, les modifications du contrat apparues nécessaires (4).

Si l'ordonnance précitée prévoit dans les deux cas, qu'à l'issue de cette suspension, un avenant puisse être conclu, il ne semble pas pour autant, en l'absence de précisions dans ce texte, qu'il s'agisse de prévoir une réduction ou une annulation de la redevance d'occupation du domaine public.

**Références juridiques :** (1) Article L2125-1 du CGPPP ; (2) Article L2125-3 du CGPPP ; (3) [https://www.economie.gouv.fr/files/files/directions\\_services/daj/marches\\_publics/conseil\\_acheteurs/fiches-techniques/crise%20sanitaire/questions-reponses-coronavirus-commande-publique.pdf](https://www.economie.gouv.fr/files/files/directions_services/daj/marches_publics/conseil_acheteurs/fiches-techniques/crise%20sanitaire/questions-reponses-coronavirus-commande-publique.pdf); (4) Article 6 de l'Ordonnance n° 2020-319 du 25 mai

## Retrouvez sur notre site....

### Les communes ont-elles le droit de rouvrir les dépositaires ?

L'épidémie de covid-19 a nécessité une adaptation de la législation funéraire pour tenir compte aussi bien de l'augmentation circonscrite du nombre de décès que des modalités de fonctionnement, spécifiques à cette période, des entreprises de pompes funèbres et des communes.

### Peut-on aujourd'hui voter un abattement ou une exonération de la taxe locale sur la publicité extérieure pour aider les opérateurs économiques concernés à faire face à la crise sanitaire ?

Dans cette situation d'urgence sanitaire, la question de la sauvegarde des commerces est prégnante.

### Les acheteurs publics peuvent-ils s'abstenir de réunir la commission d'appel d'offres ou la commission consultative des services publics locaux pendant la période de crise sanitaire ?

Les règles de dévolution des contrats de la commande publique sont exposées dans divers textes.

### Comment les collectivités peuvent-elles soutenir l'activité des entreprises ?

Afin de faire face aux conséquences économiques de l'épidémie de covid-19, l'Etat a créé un fonds national de solidarité, qu'il alimente avec les régions et les autres collectivités territoriales sur la base du volontariat.

## Partenariat

### CDC Biodiversité

CDC Biodiversité met en place des actions concrètes de restauration et préservation de la biodiversité et en assure la gestion pérenne. Par sa triple expertise écologique, foncière et financière, elle engage des actions innovantes de compensation écologique. Elle a créé le programme Nature 2050, qui soutient des projets volontaires d'adaptation des territoires via des solutions fondées sur la nature. Filiale de 1er rang de la Caisse des Dépôts, CDC

### CDC BIODIVERSITÉ



Biodiversité en pilote la Mission Économie de la Biodiversité, qui identifie, étudie et construit des outils conciliant économie et biodiversité. En partenariat avec le Club B4B+, CDC Biodiversité a développé un indicateur de mesure d'empreinte biodiversité des entreprises et institutions financières : le Global Biodiversity Score.

<https://www.cdc-biodiversite.fr/>

### Territoires Conseils – Banque des Territoires



72 avenue Pierre Mendès France — 75914 Paris Cedex 13  
Tél. : 01 58 50 75 75  
Web : [www.banquedesterritoires.fr/territoires-conseils](http://www.banquedesterritoires.fr/territoires-conseils)  
Mail : [territoiresconseils@caissedesdepots.fr](mailto:territoiresconseils@caissedesdepots.fr)

Territoires Conseils est un service de la **Direction du Réseau de la Banque des Territoires**

*En Direct*, mensuel d'information, est adressé aux élus ayant fait appel aux services de Territoires Conseils.

Directrice de la publication : Elisa Vall

Rédacteur en chef : Marion Dupont

Journalistes associées : Claire Beauchamps, Agnès Fernandez, Nathalie Froissart

Ont contribué à la rédaction de ce numéro, Paul Brondolin, Catherine Donou, Sylvie Jansolin, David Legros, Benjamin Marin, Florence Mas, Isabelle Perriquet-Sadou, Gwendoline Poilvé, Benjamin Rougeron.

Christophe Tréhet

Réalisation : **gcom.**

Illustrations/Photos/© : p.1 Antoine Chereau p.2 © DR

Imprimerie : Caisse des Dépôts ISSN 0996-87 17 juin 2020